



Ingénierie des Mouvements de Sol
et des **Risques Naturels**



IMSRN Martinique

1027 route du Morne Pavillon
Basse Gondeau
97232 LE LAMENTIN

☎ **05 96 55 08 60** - 📠 05 96 55 08 59

email : martinique@imsrn.com

SAS capital 400 000 € -
SIRET 392 133 633 00025 - RCS Grenoble B 392 133 633 - APE 742C
N° TVA intracommunautaire FR43 392 133 633

Client :

ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION (mission G2)

Phase « Avant - Projet » (AVP)

Etude de risque

Commune du GROS - MORNE

Quartier Dominant

Parcelle N 664

Nord

Sud

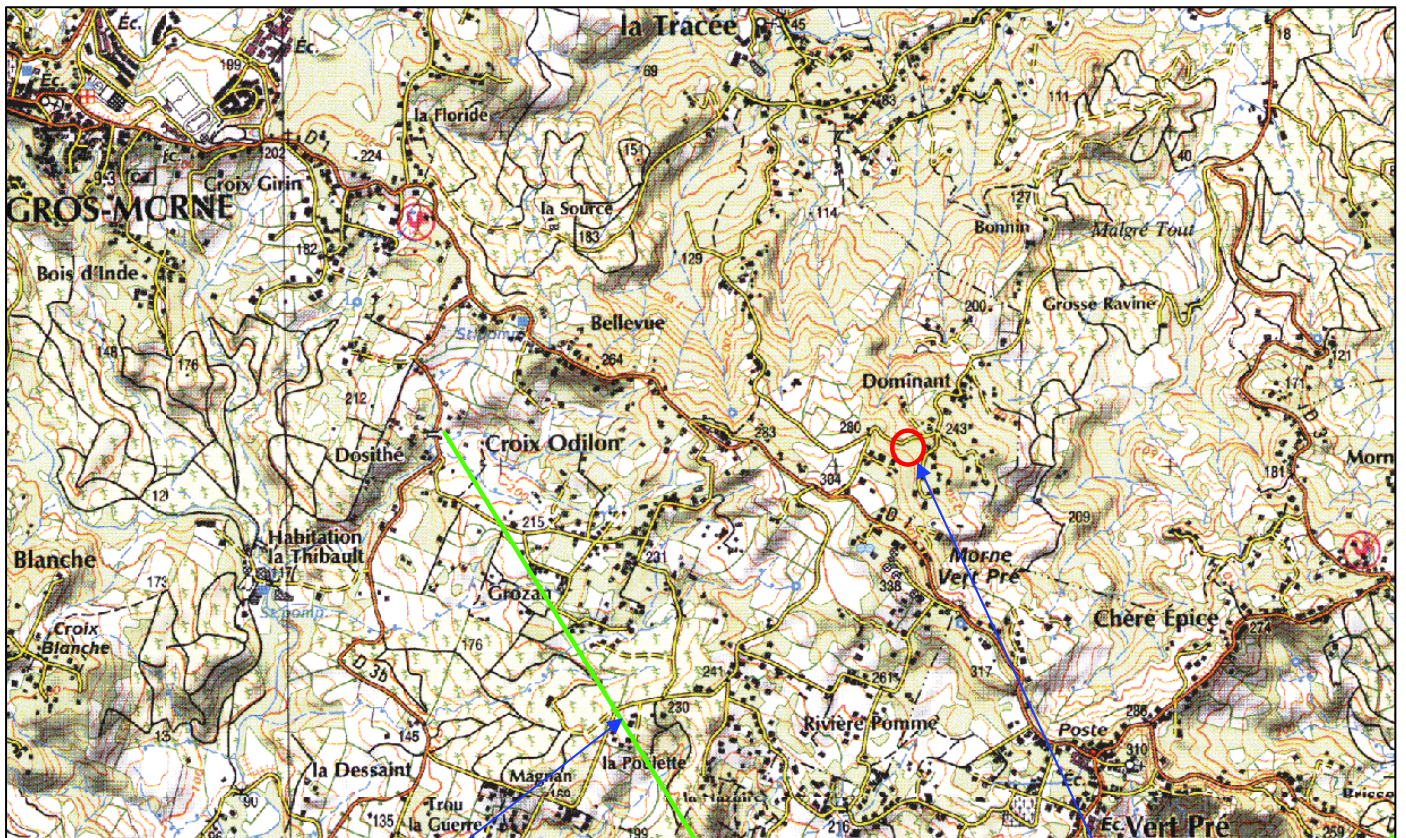
N°	Date	Etabli par	Contrôlé par	Supervisé par
2018/0796	Juin 2018	O. DORLEAC	L. RAMAEL	P. PLOTTO



Plan de situation

Echelle approximative de l'extrait ci-dessous : 1/23000^{ème}

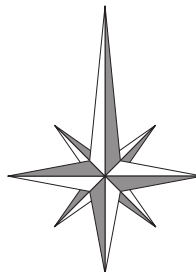
(Extrait carte IGN n° 4502 MT au 1/25000^{ème})



Faille du GROS-MORNE
Supposée peu active.

Zone d'étude.

Nord

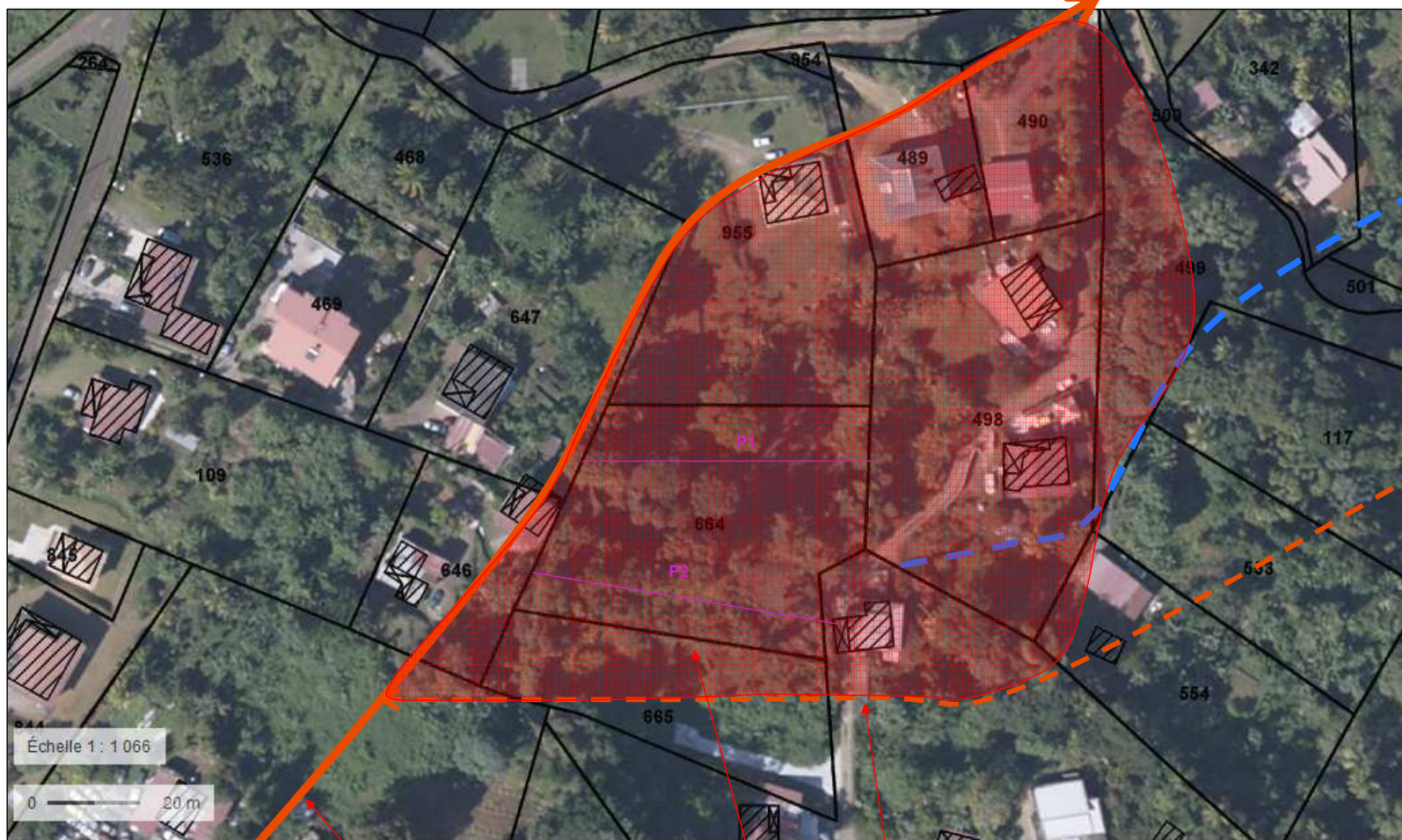




Photographie aérienne localisant la parcelle n° N 664 et cartographie géomorphologique du secteur d'étude + délimitation du périmètre d'étude

(Extrait du géoportail IGN – www.geoportail.gouv.fr)

Echelle de l'extrait ci-dessous : environ 1/1000^{ème}



TALWEG.

Ligne de crête secondaire marquant un changement d'orientation du versant.

Périmètre d'étude.

Autre ligne crête secondaire marqué par un point haut sur le chemin Rigah.



13 CONCLUSIONS SUITE A L'ETUDE DE RISQUE

Compte tenu des modélisations effectuées et des conditions géotechniques et climatiques lors de notre intervention, **la stabilité des nouvelles parcelles n° N 1061 et N 1062 est assurée, avec des futures maisons (10 m × 10 m, à usage d'habitation), aussi bien en combinaison fondamentale qu'en combinaison accidentelle, dans la mesure où les conditions énoncées ci-dessous sont respectées (cf. chapitre 11 et 12).** :

- dimensionnement de tous les ouvrages de soutènement conformément aux normes en vigueur (EC 7, NF P 94-270, EC 8...), dans le cadre de missions G2 et/ou G3, par des BET spécialisés (BET géotechniques ou BET structure, selon le type de mur de soutènement),
- drainage soigné des eaux de ruissellement du versant, vers des exutoires (talweg, ravine),
- projets futurs de type R+1 maximum (de plain-pied) ou de type R+0 avec un sous-sol total ou partiels, fondés sur semelles filantes ou isolées, ancrées dans la formation géotechnique n°2 (argiles d'altération bariolées),
- talus à l'amont et à l'aval de la voie d'accès, confortés, au moyen d'un ouvrage de soutènement (remblais renforcés avec parement ATALUS ou LEROMUR par exemple, mur béton armé),
- talus à l'aval et à l'amont de la plate-forme du projet confortés, au moyen d'ouvrages de soutènement (remblais renforcés avec parement en gabions par exemple, mur béton armé),
- concernant la parcelle N 1062, le mur en limite aval (longeant le chemin « Rigah »), instable sous séisme, soit démoli, et remplacé par un talus reprofilé à 2H/1V (25°/horizontale),
- concernant la parcelle N 1061, le mur de soutènement inachevé au droit de la parcelle N 1060 soit terminé pour atteindre une hauteur de 3,5 m (au-moins),
- les projets des futurs propriétaires des lots n° N 1061 et N 1062 fassent l'objet d'une G2 – AVP complémentaire (phase conception) conformément aux prescriptions des zones réglementaires jaune (application de prescriptions particulières), vu que l'aléa vis-à-vis des « mouvements de terrains », actuellement jugé « fort » pourrait être réévalué à « moyen ».



ANNEXE 4

Courrier de la DEAL du 20 avril 2018



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

Schoelcher, le 20 AVR. 2018

Service Risques Energie Climat
Pôle Risques Naturels
Ref : RN 086-2018D

Monsieur,

Vous m'avez transmis, pour validation, une proposition de périmètre dans le cadre d'une étude de risque pour la parcelle cadastrée N664 au quartier Dominant au Gros-Morne. La demande est pour le compte de

La parcelle est classée en zone orange-bleu avec un aléa fort mouvement de terrain au plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune du Gros-Morne.

Une étude de risque de type géotechnique est exigée au regard de l'aléa mouvement de terrain qui affecte la parcelle.

Cette proposition de périmètre d'étude de risque s'inscrit dans une mission de type G1-ES selon la norme NF P 94-500. Cette mission correspond aux objectifs du PPRN pour la définition d'un périmètre d'étude de risque.

Suite à la visite sur le terrain effectuée le 9 avril 2018 et dans la mesure où la procédure définie par la norme NF P 94-500 a été respectée, la proposition de périmètre d'étude ajustée suite à cette visite de terrain et dont la carte est jointe au présent courrier, peut être validée.

Si l'étude de risque montre des risques non identifiés avec des données disponibles à jour, le périmètre devra être élargi.

Toutefois si l'étude de risque conclut que les mesures de protection s'avèrent nécessaires au-delà de l'unité foncière maîtrisée par le pétitionnaire, une étude d'aménagement global et une révision du PPRN selon les dispositions applicables en zone orange devront être conduites.

Conformément au PPRN, je vous rappelle que les conclusions de l'étude de risque à venir doivent être publiées sur le site internet PPRN Martinique. À cet effet, je vous prie de bien vouloir me communiquer cette étude de risque lorsqu'elle sera réalisée.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur Adjoint de l'Environnement,
De l'Aménagement et du Logement

ERIC BATAILLER

Monsieur Olivier DORLEAC
IMSRN Martinique
1027 route du Morne Pavillon – Basse Gondeau
97232 Le Lamentin

Horaires d'ouverture : 8h00 – 12h00 du lundi au vendredi
14h00 – 16h00 les lundi et jeudi
Tél. : 05 96 59 57 00 – fax : 05 96 59 59 32
BP 7212 Pointe de Jaham - 97274 Schoelcher cedex
deal-martinique-usagers@developpement-durable.gouv.fr

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr